



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

SEANCE DU 3 JUILLET 2025

**Date de convocation**  
**27.06.2025**

**Nombre de conseillers  
en exercice** 10

Présents 7

Excusés 3

Absents

Pouvoir 3

Votants 10

**L'an deux mil vingt-cinq, le 3 juillet, à 20h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Oisly, Loir et Cher, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Cécile Gomes Recchia.

**Étaient présents :** Cécile Gomes Recchia, Thierry Barbeillon, Florence Daniau, Christian Finot, Alexandre Boucher, Fernand De Abreu et Sandra Martin.

**Étaient absents excusés :** Véronique Barbou, Laetitia Breton et Laura Lebeaupin.

**Avaient donné pouvoir :** : Véronique Barbou à Fernand De Abreu, Laetitia Breton à Florence Daniau et Laura Lebeaupin à Sandra Martin.

**Secrétaire de séance :** Alexandre Boucher

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20 h 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 15 mai 2025. Sans observation, Madame le Maire soumet ce document au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis dans le cadre d'un accord local.
- Création d'un Comité Consultatif urbanisme PLUI-H
- Communications communales
- Questions diverses

\*\*\*

Madame le Maire donne lecture d'une décision prise depuis le dernier conseil municipal :  
DECISION2-2025

Octroi d'une concession de terrain à Mme CHENEAU Nadège dans le cimetière communal de Oisly

#### LE MAIRE DE OISLY

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2223-3 et L 2223-13,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 4 juin 2020 autorisant Madame le Maire à prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière,

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2013 fixant les tarifs des différentes concessions,

Considérant la demande présentée par Mme CHENEAU Nadège tendant à obtenir une **concession collective** (elle-même et son mari M CHENEAU Jean-Claude) de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder leur sépulture,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** - Il est décidé d'accorder, dans le cimetière communal de Oisly, au nom de **Mme CHENEAU Nadège**, une concession collective de deux mètres carrés.

N° de la concession : T3

N° d'ordre : 2/2025

Enregistrement concession : P/227

Tarif : 210 euros

**ARTICLE 2** - Cette concession est octroyée à titre de concession nouvelle.

**DCM17-2025** Fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Cher Controis dans le cadre d'un accord local

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher Controis est fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher Controis pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des Conseils municipaux selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la Communauté de communes Val de Cher Controis doivent approuver une composition du Conseil communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées **au plus tard le 31 août 2025** par les deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes membres, représentant la moitié de la population totale de la Communauté de communes Val de Cher Controis ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté de communes Val de Cher Controis

. à défaut d'un tel accord, le Préfet fixera selon la procédure légale [*droit commun*] à 55 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher Controis, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [*droit commun*].

Le Maire indique au Conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté de communes Val de Cher Controis un accord local, fixant à 62. [*nombre de sièges proposé selon un accord local*] le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher Controis réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

| Nom des communes membres | Populations municipales<br>(*ordre décroissant de population) | Nombre de conseillers communautaires titulaires |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| LE CONTROIS-EN-SOLOGNE   | 6787                                                          | 7                                               |
| SELLES-SUR-CHER          | 4225                                                          | 4                                               |
| MONTRICHARD VAL DE CHER  | 3641                                                          | 4                                               |
| SAINT-AIGNAN-SUR-CHER    | 2826                                                          | 3                                               |
| SAINT-GEORGES-SUR-CHER   | 2711                                                          | 3                                               |
| NOYERS-SUR-CHER          | 2654                                                          | 2                                               |
| CHATILLON-SUR-CHER       | 1661                                                          | 2                                               |
| SOINGS-EN-SOLOGNE        | 1570                                                          | 2                                               |
| PONTLEVOY                | 1537                                                          | 2                                               |
| SAINT-ROMAIN-SUR-CHER    | 1458                                                          | 2                                               |
| FAVEROLLES-SUR-CHER      | 1426                                                          | 2                                               |
| FRESNES                  | 1199                                                          | 2                                               |
| THESEE                   | 1171                                                          | 2                                               |
| MAREUIL-SUR-CHER         | 1155                                                          | 2                                               |
| SASSAY                   | 1110                                                          | 2                                               |
| CHISSAY-EN-TOURAIN       | 1076                                                          | 2                                               |
| MEUSNES                  | 1039                                                          | 2                                               |
| MONTHOU-SUR-CHER         | 993                                                           | 2                                               |
| SEIGY                    | 982                                                           | 1                                               |
| CHEMERY                  | 944                                                           | 1                                               |
| VALLIERES-LES-GRANDES    | 944                                                           | 1                                               |
| ANGE                     | 801                                                           | 1                                               |
| POUILLE                  | 786                                                           | 1                                               |
| SAINT-JULIEN-DE-CHEDON   | 777                                                           | 1                                               |
| COUDES                   | 534                                                           | 1                                               |
| CHATEAUVIEUX             | 524                                                           | 1                                               |
| COUFFY                   | 503                                                           | 1                                               |
| GY-EN-SOLOGNE            | 496                                                           | 1                                               |
| OISLY                    | 390                                                           | 1                                               |
| CHOUSSY                  | 352                                                           | 1                                               |
| MEHERS                   | 308                                                           | 1                                               |
| LASSAY-SUR-CROISNE       | 243                                                           | 1                                               |
| ROUGEOU                  | 161                                                           | 1                                               |

Total des sièges répartis : 62

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir fixer, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val de Cher-Controis.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Décide** de fixer, à 62 le nombre de sièges du Conseil communautaire de la Communauté de communes Val de Cher-Controis réparti comme suit :

| Nom des communes membres | Populations municipales<br>(*ordre décroissant de population) | Nombre de conseillers communautaires titulaires |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| LE CONTROIS-EN-SOLOGNE   | 6787                                                          | 7                                               |
| SELLES-SUR-CHER          | 4225                                                          | 4                                               |
| MONTRICHARD VAL DE CHER  | 3641                                                          | 4                                               |
| SAINT-AIGNAN-SUR-CHER    | 2826                                                          | 3                                               |
| SAINT-GEORGES-SUR-CHER   | 2711                                                          | 3                                               |
| NOYERS-SUR-CHER          | 2654                                                          | 2                                               |
| CHATILLON-SUR-CHER       | 1661                                                          | 2                                               |
| SOINGS-EN-SOLOGNE        | 1570                                                          | 2                                               |
| PONTLEVOY                | 1537                                                          | 2                                               |
| SAINT-ROMAIN-SUR-CHER    | 1458                                                          | 2                                               |
| FAVEROLLES-SUR-CHER      | 1426                                                          | 2                                               |
| FRESNES                  | 1199                                                          | 2                                               |
| THESEE                   | 1171                                                          | 2                                               |
| MAREUIL-SUR-CHER         | 1155                                                          | 2                                               |
| SASSAY                   | 1110                                                          | 2                                               |
| CHISSAY-EN-TOURAINE      | 1076                                                          | 2                                               |
| MEUSNES                  | 1039                                                          | 2                                               |
| MONTHOU-SUR-CHER         | 993                                                           | 2                                               |
| SEIGY                    | 982                                                           | 1                                               |
| CHEMERY                  | 944                                                           | 1                                               |
| VALLIERES-LES-GRANDES    | 944                                                           | 1                                               |
| ANGE                     | 801                                                           | 1                                               |
| POUILLE                  | 786                                                           | 1                                               |
| SAINT-JULIEN-DE-CHEDON   | 777                                                           | 1                                               |
| COUDDES                  | 534                                                           | 1                                               |
| CHATEAUVIEUX             | 524                                                           | 1                                               |
| COUFFY                   | 503                                                           | 1                                               |
| GY-EN-SOLOGNE            | 496                                                           | 1                                               |
| OISLY                    | 390                                                           | 1                                               |
| CHOUSSY                  | 352                                                           | 1                                               |
| MEHERS                   | 308                                                           | 1                                               |
| LASSAY-SUR-CROISNE       | 243                                                           | 1                                               |
| ROUGEOU                  | 161                                                           | 1                                               |

●**Autorise** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.  
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

#### **DCM18-2025** Création du Comité consultatif « urbanisme » du futur PLUi-H

*M Thierry Barbeillon et l'ensemble des élus déplorent l'annulation du précédent PLUi en termes de perte de temps de travail des élus et personnels municipaux et communautaires et d'argent. Pour le futur PLUi-H Mme le Maire précise que la réglementation du futur PLUi-H sera encore plus restrictive et les surfaces constructibles plus réduites que le précédent PLUi.*

Suite à la conférence des maires du 11 septembre 2024 concernant l'annulation du PLUi de l'ex-Val de Cher Controis et l'élaboration du PLUi-H une délibération a été prise en conseil communautaire le 23 septembre

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025*

2024 afin de prescrire l'élaboration du PLUi-H. Cette délibération précise notamment les objectifs poursuivis par l'élaboration de ce document, les diverses modalités de concertation et les modalités de gouvernance et de collaboration entre l'EPCI et les communes.

Sur ce dernier point il était précisé que chaque commune doit constituer un comité consultatif « urbanisme ». La composition de ces comités se fait librement à la condition que le Maire et la secrétaire générale de mairie en fassent obligatoirement partie.

Mme le Maire demande aux élus si certains souhaitent en faire partie et propose une liste de personnes extérieures au conseil municipal.

Après délibération du conseil municipal à l'unanimité, le comité consultatif « urbanisme » du futur PLUi-H se composera comme suit :

- membres élus : **Cécile Gomes Recchia, Thierry Barbeillon et Alexandre Boucher.**
- membres extérieurs : **Michèle Fauchet, Annick Compost, Eric Angier et Francis Garnier.,**
- La secrétaire générale de mairie de Oisly, **Nathalie Liégeois.**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

### **Affaires diverses**

**Projet fil rouge** : Suite à l'acquisition des parcelles situées au 4 route de Feings par l'EPFLI, il a été établi une convention entre la commune et l'EPFLI permettant l'entretien des parcelles, l'abattage des peupliers et la possibilité d'occupation à titre exceptionnel du terrain pour une soirée ou un après-midi avec les habitants dans le cadre d'une réflexion sur le projet. Un loyer de 500 euros annuel est assorti à cette convention.

Pour le projet d'acquisition des parcelles au 6 route de Feings, une relance a été faite ce jour auprès de l'EPFLI. Ce bien reste en attente d'une réestimation.

#### *Résumé des dernières réunions :*

SCOT – Messieurs Barbeillon et Boucher ont assisté à une conférence des maires sur la présentation de la version finale du projet d'aménagement stratégique.

Rendez-vous avec M Boyeau de l'UAPL (confrérie des vignerons) le 19.05.2025 afin d'échanger sur le futur accès de la confrérie par le Chemin des plantes, le transfert de propriété de la cave et le projet d'installation de 10 cuves de stockage.

Recyclerie – 3<sup>ème</sup> COPIL, Lors de la dernière réunion du comité syndical il a été décidé de demander des subventions concernant ce projet estimé entre 2 et 3 millions d'euros.

Ciné en plein air – Les personnes présentes ont été ravies de cette soirée et de la présence des jeux et du vendeur de crêpes. M De Abreu déplore qu'il n'y ait pas plus de participants à ces événements communaux.

Conseil d'école – M Finot indique que les effectifs restent stables (environ 100 enfants) et il n'y aura pas de modification de répartition des classes à la rentrée prochaine. La semaine de 4 jours a été validée. Il a été demandé la pose de stores ou de rideaux occultants sur les fenêtres de la garderie. M Boucher propose de réfléchir à une solution de protection solaire à l'extérieur du bâtiment.

*Congés d'été des conseillers et personnel* : Les conseillers ont pris connaissance des congés d'été des agents et des élus.

*Déjeuner de cantine le vendredi 4 juillet* ouvert aux conseillers municipaux.

*Organisation du 14 juillet* : Les conseillers municipaux se sont répartis les tâches concernant l'organisation.

*Petit point sur le personnel communal* :

*PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025*

L'adjoint technique intercommunal à 19 h 50 est en arrêt maladie jusqu'au 3 octobre prochain où il sera placé en retraite pour invalidité et radié des cadres.

Un adjoint technique à 15h50 a été embauché en CDD afin de le remplacer jusqu'au 3 octobre 2025. Ce dernier dispose des permis et habilitations nécessaires afin de conduire les deux tracteurs.

#### *Travaux communaux*

Remerciements à Messieurs Barbeillon et Boucher pour leur aide le 6 juin après-midi pour le comblement en calcaire des bas-côtés de la voirie communale.

Le talutage des bassins au lagunage a été réalisé par l'entreprise Bougé. Nous avons reçu les compliments de M Romian du Conseil Départemental.

Demande de l'entreprise AXA d'organiser sur la commune une réunion d'information sur le fonctionnement d'une complémentaire santé, à destination des administrés. Les conseillers à l'unanimité ne souhaitent pas donner une suite favorable à cette demande.

#### **Questions diverses**

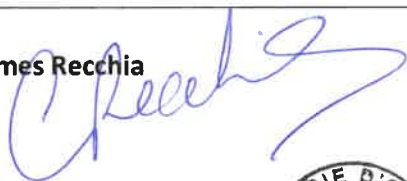
M Finot signale que la jussie redémarre à l'étang et qu'il serait nécessaire de l'arracher dès maintenant. M De Abreu avait également signalé ce souci.

M Barbeillon demande à enlever les deux grands containers à l'arrière de la salle des fêtes suite à des incivilités récurrentes (dépôt d'encombrants tels que réfrigérateur de camping-car, trottinette, petit meuble...) et laisser uniquement deux petits containers. Le tri des contenants ne rend plus nécessaire la présence de grands containers.

Prochain conseil municipal le 18 septembre 2025.

La séance est levée à 22 h 10

**Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia**



**Le secrétaire de séance,  
Alexandre Boucher**